

OBFO 7.2 Région du lac de Biene**Informations générales et données techniques**

- Canton: Berne
- Communes concernées: Biene, La Neuveville, Gléresse (Ligerz), Douanne (Twann)
- Autorité compétente: OFT
- Services concernés: ARE, ~~OFEV, OFC, OFROU~~, services spécialisés du canton de Berne
- Autres partenaires: CFF

Renvois:

Chap. 4.1

Bases:

Arrêté fédéral portant règlement sur le financement et de l'aménagement de l'infrastructure ferroviaire, FAIF (FF 2013 4191)

Fonction et motif

~~Le tronçon entre Gléresse (Ligerz) et Douanne (Twann) est le seul tronçon en simple voie de la ligne du pied du Jura. Pour permettre la mise en place de l'offre de base ZEB prévoyant la cadence à la demi-heure pour le trafic grandes lignes et la cadence horaire pour le trafic régional garantissant la qualité des correspondances à Biene, et 5 sillons/horaires marchandises, une double voie intégrale entre Neuchâtel et Biel/Bienne est nécessaire. Ainsi, la cadence à la demi-heure pour le trafic longues distances facilitera la cadence à la demi-heure pour le trafic régional.~~

A l'heure actuel le tronçon entre Olten et Biene est déjà saturé par le trafic longues distances, le RER et le trafic marchandises. Pour pouvoir garantir à long terme une cadence au quart d'heure des trains longues distances une troisième voie sur le tronçon Soleure – Biene s'avère nécessaire.

Projet

~~Tunnel à double voie entre Chavanne (Schafis) et Douanne (Twann): le projet prévoit un tunnel sans point d'arrêt à Gléresse.~~

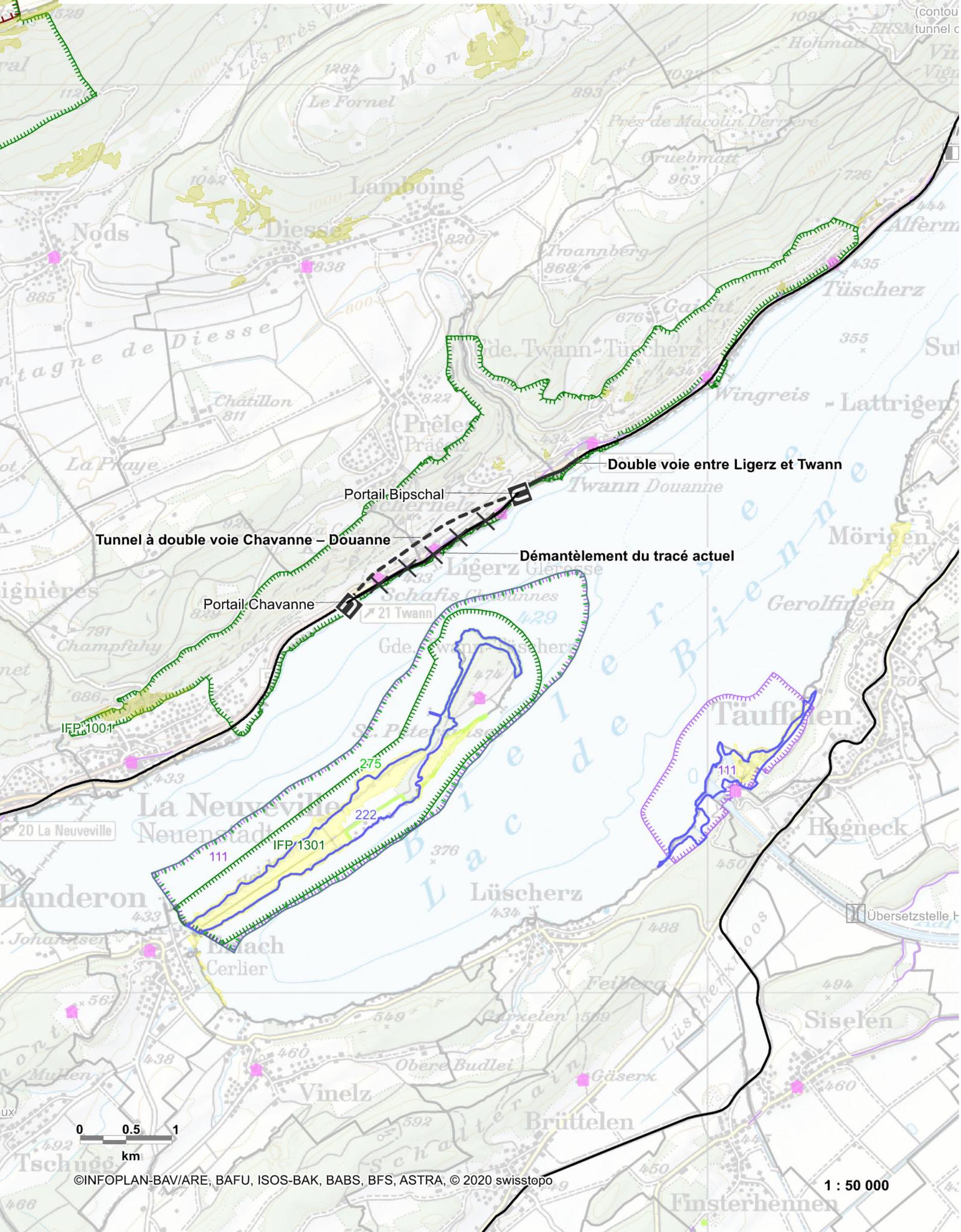
3e voie entre Biene et Biene- Bözingenfeld: pour permettre une amélioration de la cadence entre Biene et Olten, une troisième voie de trois kilomètres est prévue

Marche à suivre

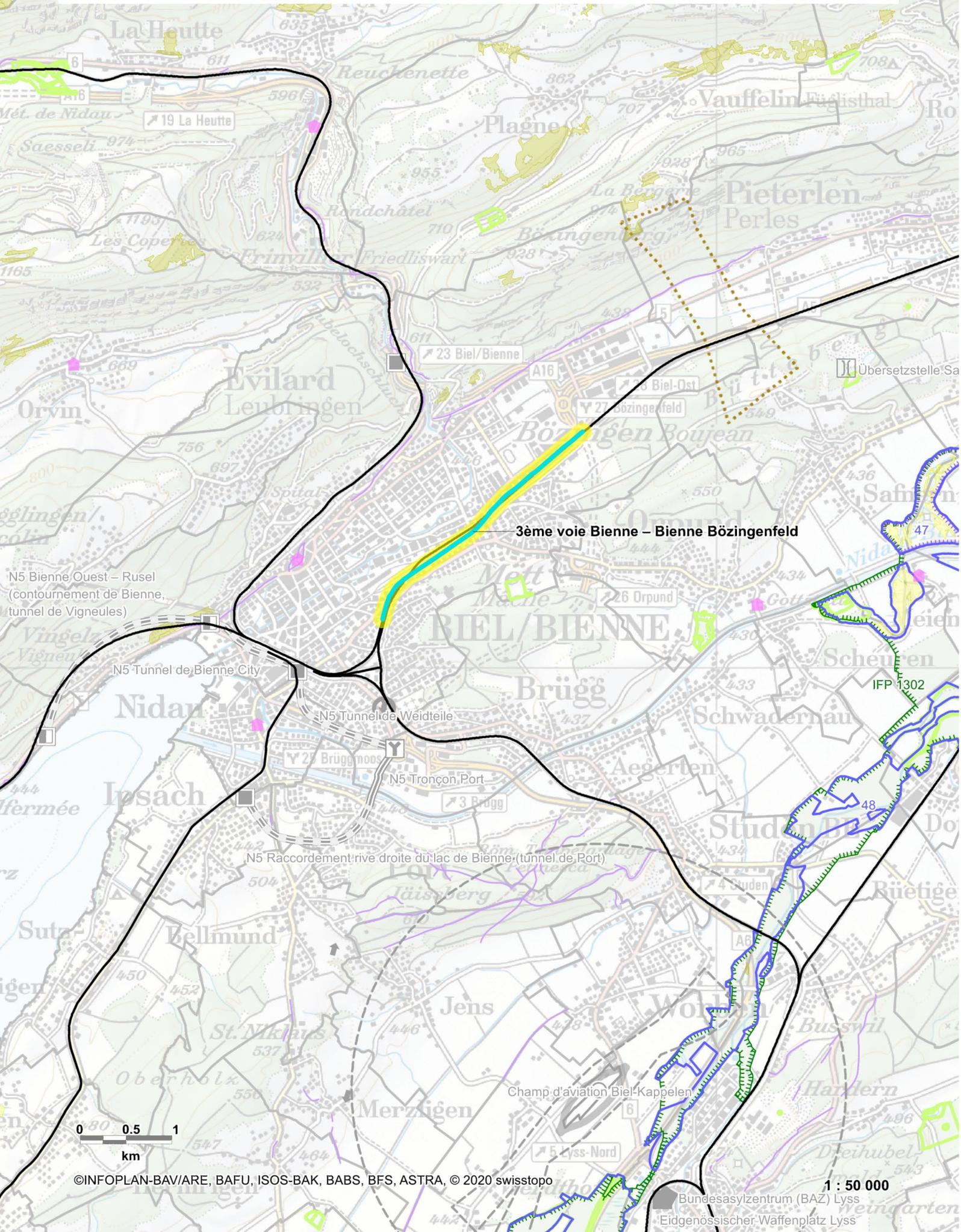
~~La Confédération a chargé les CFF d'entreprendre des études de projet en accord avec le canton et d'élaborer l'avant-projet. En fixant la mesure à l'état de «coordination réglée», il faut désigner dans le plan sectoriel l'emplacement et l'étendue des installations de chantiers ainsi que les terrains éventuellement requis pour y déposer les débris d'excavation. Une coordination avec les objets de l'inventaire IFP 1001, les objets de l'inventaire ISOS La Neuveville, Gléresse, Twann, Ligerz et Chavannes, les prairies et pâturages secs d'importance nationale dans la région de Moos et Rond Bois, les voies de communication historiques d'importance nationale BE 3.0.4 ainsi que les routes nationales doit être assurée. Dans le cadre des travaux pour la planification ultérieure, une coordination avec les zones de protection des eaux souterraines doit avoir lieu.~~

La réalisation de la 3^e voie Biene – Biene- Bözingenfeld est à examiner lors de l'élaboration d'une étape d'aménagement ultérieure de

FO 7.2 Région du lac de Biene (ouest)



FO 7.2 Région du lac de Biene (est)



3ème voie Biene - Biene Bözingenfeld

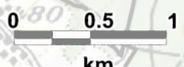
N5 Biene Ouest - Rusel
(contournement de Biene,
tunnel de Vigneules)

N5 Tunnel de Biene City

N5 Tunnel de Weidteile

N5 Tronçon Port

N5 Raccordement rive droite du lac de Biene (tunnel de Port)



<p><u>PRODES. La construction et le financement exigent sa prise en compte dans un arrêté fédéral. Une coordination avec l'objet ISOS Bienne doit avoir lieu.</u></p>			
<p>État de la décision</p>	<p>Arrêtée ouverte</p>		
<p>Mesures et état de la coordination Eléments de l'aménagement qui relèvent du Plan sectoriel:</p> <ul style="list-style-type: none"> — Tunnel à double voie entre Chavanne (Schafis) et Douanne (Twann); – 3^{ème} voie Bienne – Bienne-Bözingenfeld. 	<p>CR</p> <p>◆</p>	<p>CC</p>	<p>IP</p> <p>◆</p>
<p>Explication des indications</p> <p>Deux variantes se présentaient pour le doublement de la voie (variante courte ou longue). Il y a quelques années, un ouvrage de 1400 mètres avec halte à Gléresse (Ligerz) a été étudié jusqu'au stade de la mise à l'enquête. La nouvelle variante négociée « tunnel long » de 2150 mètres sans halte à Gléresse (Ligerz) comprend le démantèlement de l'ancien tracé. Une possibilité pour mettre en place cette mesure, est de déplacer la route cantonale.</p> <p>La variante courte a été abandonnée lors de l'élaboration de l'étape d'aménagement 2025 de PRODES. Les travaux plus approfondis ont notamment montré que l'emplacement du portail sud du tunnel nuirait davantage à l'IFP et aux zones bâties que la variante longue.</p> <p>Le projet se situe dans une zone sensible du point de vue paysager. Dans cette zone, des projets routiers cantonaux et nationaux (proximité de l'A5) sont également prévus. Il faudra en tenir compte lors de la planification des portails.</p> <p>Le projet aurait comme conséquence une suppression de la gare de Gléresse (Ligerz) et des mesures de compensation de la desserte qui pourrait alors s'effectuer par bus.</p> <p>Le plan directeur cantonal de Berne approuvé par la Confédération le 6 décembre 2012 contient le projet avec le statut de «coordination réglée». La nouvelle variante étant à un stade de planification peu avancé, le plan sectoriel contient le projet avec le statut «information préalable».</p>	<p>Indications: <i>Plan directeur BE néant</i></p>		